



BTS ELECTROTECHNIQUE (en alternance) (2024-2026)– RNCP : 35346

Nom du certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Date d'enregistrement de la certification : 10 mars 2021

PUBLIC

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus.

Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

Etre titulaire d'un diplôme de niveau 4 (Baccalauréat Général - Bac Technologique STI - Bac Professionnel MELEC). Le permis B est vivement conseillé.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Une inscription sur Parcoursup est demandée et/ou une prise de contact avec l'UFA par mail :

ufa@ddl-douai.fr ou par téléphone au 03 27 98 47 43.

Un entretien sur site ou téléphonique vous sera proposé afin de définir ensemble votre projet et les modalités d'inscription.

Suite à cet entretien, il vous faudra démarcher les entreprises pour trouver un employeur. Nous pouvons également vous aider et vous orienter dans vos recherches.

Une fois l'employeur trouvé, le responsable de l'UFA prendra contact avec la structure afin d'établir votre contrat. L'inscription est possible jusqu'au 31/12/2024.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. ».

OBJECTIFS PROFESSIONNELS et MÉTIERS

- La production et le transport de l'énergie
- Les installations électriques industrielles et du secteur tertiaire
- Les automatismes de gestion technique du bâtiment
- Les automatismes de production industrielle
- Les équipements et le contrôle industriel
- Les équipements publics et les services

Métiers ciblés : Technicien (ne) de maintenance - Technicien (ne) chargé (e) d'études Technicien (ne) qualité - Technicien (ne) des méthodes - Technico commercial (e)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

- Licence pro CAPPI - Conception et Amélioration de Processus et Procédés Industriels au Campus DDL





ORGANISATION DE LA FORMATION

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Le BTS ELECTROTECHNIQUE en alternance est encadré par une équipe d'enseignants, en mesure de dispenser la formation en présentielle. Le rythme de l'alternance est de 2 semaines en entreprise / 1 semaine en UFA.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Nous proposons des évaluations et des devoirs surveillés chaque semaine de formation. Un BTS Blanc est aussi prévu en 2^{de} année.

VALIDATION

Les apprentis passent certaines épreuves d'examen en CCF (1^{ère} et 2^{de} année) et d'autres épreuves sous la forme ponctuelle. A la sortie ils sont titulaires d'une formation de niveau 5. Il n'y a pas d'équivalence et pas de passerelle. Il n'y a de possibilité de valider des blocs de compétences.

NOMBRE DE PARTICIPANTS

Nous avons une capacité maximale de 15 alternants.

DURÉE DE LA FORMATION

Le BTS ELECTROTECHNIQUE se déroule du 01/09/2024 au 30/06/2026 soit 1410 heures.

TARIFS DE LA FORMATION

Tarif de la formation : 9000€ pris en charge par l'OPCO.

Selon le décret n° 2019-956 du 13 septembre 2019 « fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage »

Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap)

Article L.6221-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

L.6227-6 du Code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent ... »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail: « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

Le reste à charge pour l'entreprise qui accueille l'apprenti est à 0€

PÉDAGOGIQUES ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation.

Tous nos plateaux techniques sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Locaux : accessibles aux personnes à mobilité réduite – Réglementation ERP.

-Service Handicap du CFA Jean BOSCO :
07.87.14.25.31 ou handicap@cfajeambosco.fr

-Service Mobilité du CFA Jean BOSCO :
mobilite@cfajeambosco.fr

LES TAUX POUR :

2024

Taux de réussite 20 %

Taux de poursuite d'étude 0 %

Taux d'interruption en cours de formation 14 %

Taux d'insertion professionnelle 100 %

Taux d'insertion dans un des métiers visés 100 %

VALEUR AJOUTÉE

-Un suivi individualisé des étudiants rendu possible par la taille humaine de la structure

-Un point écoute pour les étudiants

-Les salles spacieuses équipées wifi

-Open space convivial

-Des formateurs professionnels

-Foyer convivial

-Ordinateur sur toute la durée de l'apprentissage

Inscris-toi



EXPERT MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Mme Isabelle Leroux
Mail: isabelle.leroux@cfajeambosco.fr

